

Doc-04154

CONSEIL DES UNIVERSITES

E345
A8/76.1
1976
QCSE

AVIS AU MINISTRE
RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE
sur
LE PROJET DE PLAN QUINQUENNAL
D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 1976-1981

Avis no 76.1

Québec, le 26 août 1976.

Conseil supérieur de l'éducation

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	1
2. Calendrier de préparation du plan	2
3. Nouvelles normes	3
4. Prévision de clientèles universitaires	5
5. Position relative des établissements	6
6. Enveloppe budgétaire de catégorie 2	12
7. Recommandation générale	14

LISTE DES TABLEAUX

I - Normes proposées par le Comité mixte D.G.E.S.-Universités	15
II - Espaces en propriété et situation des universités relative aux surfaces normées au terme du plan quinquennal 1976-1981	16
III - Etudiants équivalents et espaces normés à H.E.C.	17
IV - Projets d'investissements du plan quinquennal 1976-1981 tels que proposés par le M.E.Q. le 28 juillet 1976 (en milliers de dollars - notes à la fin du Tableau)	18

1. Introduction

Le Conseil des universités a l'honneur de soumettre au ministre responsable de l'enseignement postsecondaire l'avis qu'il a adopté à sa séance du 26 août 1976 sur le projet de plan quinquennal d'investissements universitaires 1976-1981. Ce projet avait été soumis au Conseil pour avis par le ministre le 29 juillet 1976.

Le ministère de l'Education a apporté des améliorations aux méthodes utilisées antérieurement, mais il a aussi introduit des éléments qui marquent un recul. En effet, lors de la préparation du plan quinquennal des investissements universitaires 1976-1981, le ministère de l'Education a introduit un certain nombre d'éléments nouveaux par rapport à l'approche prise dans le plan précédent. Ces éléments diminuent, d'une part, l'arbitraire dans la prise de décision, mais ils ne tiennent pas toujours compte par ailleurs des situations particulières des institutions, tant au point de vue de leur évolution future que de la distribution de leurs ressources actuelles.

Le premier de ces éléments est la mise en application de normes ou règles qui permettent d'établir les besoins des universités à partir du nombre de cours dispensés, du nombre d'étudiants inscrits, du nombre de professeurs, de chercheurs, etc. Cette démarche, mise au point avec le concours des universités, constitue une nette amélioration pour la préparation du plan.

Un deuxième élément est l'application d'un taux uniforme de croissance pour toutes les institutions du réseau, basé sur les données publiées par Statistiques Canada sur l'évolution des groupes d'âge de 20 à 24 ans jusqu'en 1981. Cet élément constitue un point faible de l'approche prise pour déterminer les besoins en investissements.

Enfin, un troisième élément repose sur la proposition du ministère d'accorder, en général, les crédits pour constructions nouvelles aux universités dont les besoins sont les plus pressants, jusqu'à concurrence de 95% des surfaces normées ou de 100% des espaces demandés lorsque cette dernière valeur est inférieure à la première. Cette approche transitoire est prudente, mais implique une faiblesse des prévisions.

Le Conseil des universités est conscient que la position actuelle du ministère repose sur des assises fragiles, mais il est également conscient que le ministère entend réviser ses hypothèses au moment de la présentation du plan quinquennal 1977-1982.

2. Calendrier de préparation du plan

La demande officielle d'avis sur le plan quinquennal d'investissements universitaires 1976-1981 est parvenu au Conseil le 3 avril dernier.

Bien qu'il s'agisse d'une amélioration par rapport à l'année dernière, alors que l'avis n'avait été sollicité qu'en décembre 1975, le Conseil s'inquiète des répercussions causées par des retards importants dans le mécanisme décisionnel. Pour que les universités soient en mesure de mieux planifier leurs activités, le Conseil est d'avis que le plan quinquennal devrait être adopté avant la fin du mois d'avril précédant sa mise en application. Cette façon de procéder permettrait d'analyser le plan quinquennal en même temps que les stratégies triennales qui s'insèrent normalement dans la période considérée.

Le Conseil des universités recommande donc:

RECOMMANDATION 1

- (QUE le ministère de l'Education retienne comme
- (date limite la fin du mois d'avril pour la pro-
- (mulgation officielle du plan quinquennal des
- (investissements universitaires.

3. Nouvelles normes

En avril 1975, le ministère recevait le rapport du Comité mixte D.G.E.S.-universités, sur la révision des normes d'espaces applicables aux établissements universitaires et reproduites au Tableau I.

Bien que les universités aient exprimé certaines réserves dans leurs commentaires sur les nouvelles normes, elles se sont montrées en général favorables à leur application, en reconnaissant qu'elles permettraient d'assurer une meilleure distribution des ressources entre les partenaires du réseau.

Lorsque les nouvelles normes ont été rendues publiques, le ministère de l'Education ne comptait pas les employer intégralement pour la détermination des enveloppes budgétaires. En fait, le ministère entendait les utiliser beaucoup plus comme des guides que comme des niveaux à atteindre. Cette position est basée sur une pratique gouvernementale de plus en plus courante, qui veut que le niveau de subvention ne soit pas relié à des règles qui engagent le gouvernement.

Conformément à cette pratique, le ministère préparait, au printemps dernier, un rapport établissant la position relative des universités, compte tenu de l'application des nouvelles normes et de l'impact du plan quinquennal 1975-1980. Malgré son utilité certaine, ce rapport ne tient pas compte de toutes les situations particulières, telle que l'impossibilité d'utiliser des surplus d'espaces d'une catégorie aux fins d'une autre catégorie.

Toutefois, la publication du plan quinquennal 1976-1981 semble indiquer que le ministère a révisé sa position et qu'il entend maintenant autoriser les universités à réaliser les projets qui leur permettraient d'atteindre 95% des espaces normés en propriété propre. Ce changement d'attitude est important; il autorise le Conseil à demander d'être consulté sur les nouvelles normes et sur la façon de les appliquer.

Le Conseil des universités recommande donc:

RECOMMANDATION 2

- (a) QUE le ministère précise la façon dont il
- (entend utiliser les normes proposées par
- (le Comité conjoint DGES-universités;
- (
- (b) QU'un avis lui soit demandé sur ces nou-
- (velles normes et sur la façon dont le
- (ministère entend les appliquer.

Par ailleurs, le Conseil désire que les nouvelles normes continuent de faire l'objet de discussions, afin d'en arriver à un degré de raffinement suffisant pour répondre aux besoins de tous les intervenants. A cet effet, il juge important de confier au Comité mixte le mandat d'élaborer un nouveau système de prise d'inventaire de l'I.L.U.Q. mieux adapté aux nouvelles normes et pour étudier les barèmes de coûts de construction relatifs à ces nouvelles normes. Enfin, le Conseil désire attirer l'attention sur la norme provisoire d'espace de recherche qui lui semble inadéquate.

Il est recommandé dans le Rapport du Comité mixte que, temporairement, la superficie normée des laboratoires de recherche soit de 200 pieds carrés par chercheur équivalent à temps complet, mais que par exception, l'Ecole des hautes études commerciales et l'Ecole polytechnique se verront appliquer respectivement des normes temporaires de 7.5 pieds carrés et de 400 pieds carrés par chercheur. Conscient de la difficulté d'établir une norme basée

sur la pondération des besoins en espaces des diverses disciplines d'une université (le poste recherche varie en fonction des disciplines), le Conseil est favorable à la poursuite des analyses de besoins.

Le Conseil des universités recommande donc:

RECOMMANDATION 3

- (QUE le ministère de l'Education établisse une norme
- (pour les laboratoires de recherche, liée aux besoins
- (d'espaces engendrés par les différentes activités
- (menées dans ce domaine par un établissement univer-
- (sitaire.

4. Prévision des clientèles universitaires

Le plan quinquennal 1976-1981 a été établi en prenant comme hypothèse de croissance de chacune des universités le taux de croissance prévu par Statistiques Canada pour les groupes d'âge 18-24.

Non seulement ce taux d'ensemble nous semble beaucoup trop conservateur, mais son application uniforme pour tous les établissements universitaires nous apparaît fort peu réaliste.

Indépendamment de l'approche adoptée par le ministère, les étudiants se dirigeront généralement vers l'institution de leur choix et, conséquemment, les universités connaîtront des taux de croissance très variés sur lesquels elles auront peu d'influence. Ainsi, il est certain que les universités francophones croîtront beaucoup plus rapidement que les universités anglophones et que les universités régionales pourront subir beaucoup plus tôt les effets du plafonnement des clientèles prévu pour le début des années 1980 dans l'ensemble du réseau. Il est donc important que le ministère raffine au plus tôt ses méthodes prévisionnelles, afin d'être en mesure de proposer des plans quinquennaux plus conformes à la réalité.

La réponse à des variations brusques de clientèles qui s'amplifieront peut-être au cours des prochaines années ne peut être limitée à un plan quinquennal même remis à jour à tous les ans. Le Conseil juge important que le ministère élabore avec les universités intéressées des solutions alternatives qui leur permettront de faire face à des variations imprévisibles de clientèles étudiantes. Les solutions peuvent être très variées, allant de la simple location de ressources entre les universités jusqu'à l'utilisation de nouvelles méthodes pédagogiques, en passant par l'échange d'étudiants, de professeurs et de services.

Le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 4

- (a) QUE le ministère poursuive de façon prioritaire
- (la mise au point de ses méthodes prévisionnelles
- (en collaboration avec les universités, et qu'en-
- (semble ils établissent au plus tôt des prévisions
- (de clientèles propres à chaque campus qui pour-
- (raient être utilisées dans la préparation du
- (plan quinquennal 1977-1982;
- (
- (b) QUE, par ailleurs, le ministère élabore avec les
- (universités des solutions alternatives qui per-
- (mettent de faire face à des situations imprévues
- (et parfois très temporaires.

5. Position relative des établissements

Le plan quinquennal 1976-1981 est le résultat de l'application plus ou moins mécanique à chaque établissement des règles découlant des éléments mentionnés à l'introduction, soit:

- l'utilisation avec légère modification des normes recommandées par le Comité mixte DGES-universités;
- l'application d'un taux uniforme de croissance de clientèles à chaque établissement du réseau (9.6% pour la période de 5 ans);
- l'insertion dans le plan de nouveaux projets permettant aux universités de posséder à la fin du plan 95% des espaces normés, ou 100% des demandes formulées lorsque cette dernière valeur est inférieure à la première.

Le Tableau II donne pour chaque établissement du réseau les caractéristiques suivantes, telles que produites dans le projet du ministère:

- a) espaces en propriété en 1975-1976;
- b) espaces normés en 1981-1982 en appliquant les hypothèses précédentes;
- c) espaces en propriété en 1981-1982, suite au plan proposé;
- d) rapport des espaces en propriété sur les espaces normés (1981-1982).

Dans les paragraphes qui suivent, le Conseil formule à l'intention du ministre de l'Education des commentaires et même des recommandations relatives à chaque établissement. Compte tenu de la présentation prochaine du plan quinquennal 1977-1982, il n'a pas jugé à propos de remettre en question les hypothèses utilisées par le ministère, si ce n'est par le biais des recommandations générales formulées plus haut.

5.1 Université Bishop's

Les espaces actuellement disponibles dans cette institution suffisent largement à ses besoins et, en conséquence, aucun projet d'investissement particulier n'a été inclus au plan.

5.2 Université Concordia

En 1974-1975, le manque d'espace se manifestait surtout au niveau des laboratoires de recherche, de la bibliothèque, des équipements intérieurs de sport, des services de communication et des salles d'assemblée et d'exposition.

Etant donné la diminution de clientèle prévue par l'Université Concordia, il est difficile pour le Conseil de porter jugement sur les projets de l'université inscrits au plan quinquennal 1976-1981. Le Conseil est persuadé que Concordia fait face à un pro-

blème d'espace. Ainsi les projets d'achat et de réfection d'une propriété pour le Campus Sir George Williams, ainsi que celui de l'agrandissement du Campus Loyola (édifice Drummond, sciences et bibliothèque Vanier) sont justifiés, si l'on tient compte des surfaces normées. Cependant, le Conseil n'est pas en mesure de se prononcer sur les autres agrandissements des campus Sir George Williams et Loyola au coût de 23.5 millions, sans connaître les prévisions réelles de clientèles de l'université.

Par ailleurs, à cause de sa division physique en deux campus distincts, le Conseil considère important que l'Université Concordia propose un plan de développement global qui permette de définir le développement à long terme de l'université, et donc de ses campus actuels, à partir des orientations que l'université désire privilégier et de l'évolution réelle des clientèles étudiantes.

En conséquence, le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 5

- (a) QUE L'Université Concordia présente au ministère de l'Education ainsi qu'au Conseil des universités un plan de développement global à long terme qui permette de définir ses besoins réels au plan des investissements;
- (b) QUE le projet d'agrandissement de \$23.5 millions prévu dans le plan quinquennal 1976-1981 soit provisoirement retiré en attendant la présentation du plan de développement de Concordia.

5.3 Ecole des hautes études commerciales

L'Ecole des hautes études commerciales est nettement déficitaire de surface nette. En 1974-1975, le manque d'espace à H.E.C. se situait au secteur des bureaux, des services aux étudiants, des services de communication et des salles d'assemblée et d'exposition.

Par suite de problèmes techniques associés à l'intégration de la clientèle du certificat en sciences de l'administration, le Conseil s'inquiète de l'évolution des espaces normés pour H.E.C.; il note qu'un bon nombre d'étudiants équivalents à temps complet ne semblent pas avoir été considérés par le M.E.Q. dans le calcul des facteurs d'indexation des espaces normés, comme l'indique le Tableau II. De plus, le même problème se présente au niveau de la comptabilisation des professeurs du C.S.A. A moins qu'il ne s'agisse d'une simple erreur technique, le Conseil comprend difficilement la position du ministère à ce sujet. Malgré le fait que les étudiants du C.S.A. sont en majorité des étudiants du soir, le Conseil considère que le ministère devrait trouver une solution à ce problème, puisqu'il a été accepté de rendre de niveau universitaire le programme du C.S.A.

5.4 Université Laval

L'achat du Grand séminaire qui avait été inclus au plan quinquennal 1975-1980 a été retiré du plan quinquennal 1976-1981, par suite de l'application des règles adoptées par le ministère.

Le Conseil note que l'Université Laval déclare faire face à un problème d'espace, mais compte tenu du caractère quelque peu provisoire du plan 1976-1981, il se rallie à la position du ministère qui envisage une location plus importante des espaces disponibles au Grand séminaire.

Toutefois, le Conseil désire rappeler sa position de l'année dernière et réitère son souhait que les négociations se poursuivent entre Laval et le ministère, en vue d'élaborer une solution acceptable par les deux parties et faisant peut-être intervenir des éléments qui n'ont pas été portés à l'attention du Conseil.

5.5 Université McGill

Le Conseil tient à souligner la forte possibilité que l'Université McGill connaisse des taux d'accroissement de clientèles étudiantes inférieurs aux taux moyens retenus par le ministère. En conséquence, les décisions du ministère lui semblent justifiées.

5.6 Université de Montréal

En 1974-1975, le manque d'espace à l'Université de Montréal se manifestait surtout au niveau des équipements intérieurs de sport. La construction du Pavillon d'éducation physique et des sports rétablira la situation.

Compte tenu des projets inclus au plan quinquennal 1976-1981 et des réserves énoncées dans les chapitres précédents, le Conseil se déclare satisfait des décisions ministérielles.

5.7 Ecole polytechnique

Le ministère a répondu aux demandes formulées par l'Ecole, tant au plan des nouveaux investissements qu'à celui des réaménagements; à ce titre, le Conseil endosse la position du ministère.

5.8 Université du Québec

Dans l'ensemble, les projets de l'Université du Québec retenus par le ministère semblent être justifiés. Pour chacune des constituantes, le ministère a respecté ses normes. Toutefois, le Conseil note que certains organismes exigent un traitement différent par la nature de leurs activités ou de leur orientation. Il s'agit, en l'occurrence, de l'INRS, de l'IAF, du siège social et de la Télé-université. Le Conseil tient à noter que ces organismes n'ont aucun point de comparaison avec les autres universités du réseau et n'ont pas fait l'objet

de recommandations de la part du Comité mixte. Il est malheureux que le ministère ne se soit pas encore donné d'instruments d'analyse pour évaluer les besoins de ces établissements. Le Conseil recommande au ministère d'y pourvoir pour les fins du prochain plan quinquennal.

De plus, l'Université du Québec a présenté un projet de rattrapage pour les collections de bibliothèque, projet qui est sensiblement plus élevé que celui inscrit au plan quinquennal 1975-1980. A cause de l'importance du montant (4.2 millions) et des impacts à prévoir sur les budgets de fonctionnement, le Conseil désire obtenir plus d'information au sujet de ce dossier. Par ailleurs, il note aussi que plusieurs universités réclament un rattrapage au plan des bibliothèques. En conséquence, le Conseil aimerait recevoir un dossier comparatif à ce sujet avant que ce montant ne soit transféré à l'enveloppe engagée de l'Université du Québec.

Enfin, le Conseil désire attirer l'attention sur la répartition des demandes initiales de l'Institut Armand-Frappier. Au moment de la préparation du plan quinquennal 1976-1981, l'Institut a présenté des projets évalués à environ 46.5 millions. Pour ces projets, il demandait une contribution du ministère de l'Education d'environ 29 millions (62% du montant total des projets). Or, le ministère a retenu un ensemble de projets qui totalisent 21.3 millions. Ces projets, qui semblent tous destinés à la production de vaccins et autres produits, nécessitent une contribution gouvernementale de 4.7 millions (moins de 22% du coût total). Le Conseil s'interroge sur les possibilités d'autofinancement de ces unités de production et sur les conséquences possibles de telles additions sur le budget de fonctionnement de l'I.A.F.; il demande au ministère de lui fournir une analyse sur ce point particulier.

5.9 Université de Sherbrooke

Devant l'évidence du manque d'espace de l'Université de Sherbrooke au plan des équipements intérieurs de sport et, malgré un surplus important au niveau des deux campus, le Conseil reconnaît le bien-fondé de la décision du ministre de retenir dans l'enveloppe engagée du plan quinquennal 1976-1981 le projet du complexe sportif.

6. Enveloppe budgétaire de catégorie 2

Cette enveloppe inclut trois catégories de dépenses, soient les dépenses relatives aux réaménagements et rénovations, celles relatives au remplacement et à l'amélioration des équipements mobiliers et, finalement, celles relatives à l'acquisition de mobilier et d'équipements. Depuis l'exercice 1972-1973, ces sous-enveloppes ont été déterminées à l'aide de formules. Pour l'exercice 1976-1977, le ministère de l'Éducation adopte la même politique qu'il a appliquée pour la masse "autres dépenses" des budgets de fonctionnement 1976-1977. Ainsi, les sous-enveloppes budgétaires 1975-1976 de la catégorie 2 sont indexées de 50% du taux de variation de la population étudiante équivalente à temps complet de 1976-1977 par rapport à 1975-1976.

Le Conseil des universités constate que cette méthode est nouvelle et qu'elle n'a aucun lien avec celle utilisée l'année dernière. Tout comme dans le cas des subventions de fonctionnement, le Conseil note que cette politique ne tient pas compte de la réalité. Il est probable que l'emploi de cette méthode pour une seule année ne créera pas de distorsions graves, mais il serait délicat d'appliquer une "méthode historique" à cette catégorie de dépenses, surtout lorsqu'on en connaît les inconvénients pour les subventions de fonctionnement. Le Conseil juge nécessaire que l'enveloppe de catégorie 2 soit déterminée au moyen de formules, ce qui permettra de réduire la liste des cas particuliers.

Le Conseil tient à souligner que l'application d'une méthode historique reconduit intégralement la coupure de 14% appliquée à l'enveloppe budgétaire 1975-1976. Cette façon de procéder pénalise doublement les universités, en particulier dans des secteurs où l'augmentation réelle des coûts dépasse le taux normal d'inflation.

Le Conseil constate que l'insuffisance budgétaire de cette enveloppe conduit inévitablement à la multiplication des cas particuliers qui relèvent de la catégorie 2, mais pour lesquels les universités demandent un financement particulier. Il s'interroge sérieusement sur la façon de procéder du ministère et croit que l'imprécision dans la définition des paramètres et l'insuffisance des crédits alloués dans l'enveloppe 2 incitent les universités à rechercher un financement hors formule.

Par ailleurs, il semble irréaliste d'imposer aux universités de puiser dans cette enveloppe pour défrayer le coût des ameublements requis pour les espaces accordés en location, alors que ces ameublements sont inclus dans l'enveloppe accordée pour des nouveaux projets de construction. Le Conseil croit que le ministère devrait prévoir des crédits spéciaux pour défrayer le coût de ces ameublements.

Le Conseil des universités recommande donc:

RECOMMANDATION 6

- (a) QUE le ministère établisse clairement les catégories de dépenses comprises dans l'enveloppe budgétaire de catégorie 2 et qu'il clarifie la définition du terme "réfection";
- (b) QUE, suite à une définition claire et précise du contenu réel de l'enveloppe de catégorie 2, le ministère ajuste en conséquence les formules servant à déterminer cette enveloppe;
- (c) QUE le ministère de l'Education prévoie des crédits spéciaux pour défrayer le coût des ameublements requis pour les nouveaux espaces de location autorisés.

7. Recommandation générale

Considérant:

- a) le plan quinquennal d'investissements 1976-1981 proposé par le ministère de l'Education le 29 juillet 1976;
- b) l'examen qu'il a pu en faire et les remarques soumises dans le présent avis,

le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 7

- (QUE, compte tenu des remarques et des recomman-
- (dations formulées dans le présent avis, soient
- (approuvées la tranche 1976-1977 du plan quin-
- (quennal 1976-1981 et les subventions d'investis-
- (sements correspondantes, tel que proposé par le
- (ministère de l'Education (Tableau III).

TABLEAU I
Normes proposées
par le Comité mixte D.G.E.S.-Universités

Catégories d'espaces (1)	Espaces normalisés	
	Norme	Unité de mesure
01 Salles de cours	0.8 à 1.6 pi. ca.	Heure-contact-étudiant
02 Labos d'enseignement	2 à 10 pi. ca. (2)	" " "
03 Bureaux	135 pi. ca.	Personne équivalente à temps complet ayant besoin d'espace de bureau.
04 Labos de recherche	200 pi. ca. (3)	Chercheur équivalent à temps complet
05 Bibliothèques	13.3 pi. ca.	Etudiant équivalent à temps complet
06 Salles d'assemblée et d'exposition	2.4 pi. ca.	" " "
09 Services aux étudiants et au personnel	15 pi. ca.	" " "
10 Services de communication	5.2 pi. ca.	" " "
11 Services d'entretien	2.0%	des espaces bruts normalisés.
07 Equipements de sports d'intérieur (4)		
08 Résidences		
12 Espaces généraux ou accessoires (espaces bruts moins espaces nets c.-à-d. espaces non nets)		
13 Cliniques et bâtiments de ferme		

- (1) Les catégories 07, 08, 12 et 13 sont celles pour lesquelles aucune norme n'a été proposée.
- (2) Une norme provisoire de 5 pi. ca. est proposée jusqu'à ce que le système I.L.U.Q. procure des données en heures-contact par discipline.
- (3) Les normes de 7.5 et 400 pi. ca. seront provisoirement utilisées dans les cas respectifs de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales et de l'Ecole Polytechnique.
- (4) La norme de 7 pi. ca. par étudiant equiv. à temps complet devrait être conservée en attendant les résultats des études en cours.

TABLEAU II

Espaces en propriété et situation des universités
relative aux surfaces normées au terme du plan quinquennal 1976/1981

Universités	Espaces en propriété en 1975/1976 (1)	Espaces normés en 1981/1982 (1)	Espaces en propriété en 1981/1982 (1) (selon le plan)	Esp. en prop. Esp. normés en 1981/1982
Laval	2 260	2 317	2 260	0.98
Montréal (total)	2 826	3 365	3 085	0.92
Montréal	2 227	2 554	2 436	0.95
H.E.C.	149	210	199	0.95
Polytechnique	450	601	450	0.75
Sherbrooke	857	934	972	1.04
Québec (total)	891	2 363	2 248	0.95
Montréal	181	1 077	1 023	0.95
Trois-Rivières	206	430	409	0.95
Chicoutimi	149	226	215	0.95
Rimouski	123	168	160	0.95
DEUOQ	6	126	6	0.05
INRS	63	120	145	1.21
IAF	163	50	290	5.80
ENAP	0	58	0	0
E.T.S.	0	65	0	0
S.S. - TELEUQ	0	43	0	0
McGill	2 827	2 519	2 651	1.05
Concordia	865	1 418	1 347	0.95
Bishop	168	114	168	1.47

(1) Exprimés en 1 000 p.c.

TABLEAU IIIEtudiants équivalents et espaces normés à H.E.C.

Etudiants équivalents à temps complet			Facteurs d'indexation des espaces normés M.E.Q.	
1974-75	1975-76	1976-77	1975-76	1976-77
2 224	2 402 4 902 *	5,005 *	1.08	1.021

* Ces montants incluent les étudiants du C.S.A.

TABLEAU IV

Projets d'investissements du plan quinquennal
1976/1981 tels que proposés par le M.E.Q.
le 28 juillet 1976

18

(en milliers de dollars; notes à la fin du tableau)

	Dépenses d'investissement		Contribution du M.E.Q.	
	1976/1977	Plan quinquennal	1976/77	Plan quinquennal
UNIVERSITE LAVAL				
Enveloppe engagée				
- Médecine dentaire (réfections)	35	35	35	35
- F.C.A.C.	263	1,161	263	1,161
- Catégorie 2	3,273	17,655	3,273	17,655
Enveloppe non engagée				
- Réfections à divers édifices	500	3,300	500	3,300
TOTAL	4,071	22,151	4,071	22,151
UNIVERSITE DE MONTREAL				
Enveloppe engagée				
- Complexe sportif	6,060	6,060	600(1,5)	600
- Agrandissement du bâtiment principal bibliothèque des sciences de la santé	23	23	23	23
- Système centralisé de lectures et commandes	200	250	200	250
- Médecine vétérinaire phase I de l'agrandissement	6	6	6	6
- Observatoire astronomique	1,895	3,122	700	1,150(1,3)
- F.C.A.C.	190	1,096	190	1,096
- Catégorie 2	3,215	19,014	3,215	19,014
Enveloppe non engagée				
- Pavillon interdisciplinaire pour centres de recherches	2,775	5,325	2,400 (1)	4,950(1)
- Médecine vétérinaire phase II de l'agrandissement	390	7,050	195 (3)	3,475(3)
- Agrandissement du bâtiment principal médecine	300	4,222	150(5)	2,111(6)
- Pavillon Jésus-Marie - agrandissement	150	4,080	150	3,380(6)
- Pavillon Marguerite d'Youville agrandissement	150	2,465	75	1,233(6)
- Alimentation électrique - transformation	250	290	250	290
- Centrale d'eau refroidie - Pavillon Jésus-Marie	140	1,400	140	1,400
- Centrale d'eau refroidie - Immeuble principal	40	420	40	420
- Stade d'hiver - aménagement de la clinique de physiothérapie	360	360	360	360
- Cuisine du Centre Communautaire réfections	400	400	400	400
- Médecine dentaire - réfections	274	1526	137 (6)	703 (6)

	Dépenses d'investissement		Contribution du M.E.Q.	
	1976/1977	Plan quinquennal	1976/77	Plan quinquennal
- Ascenseurs - Immeuble principal	425	725	425	725
- Animaleries - réfections	68	918	68	918
- Pavillon Mont-Royal - réfections	580	580	580	580
- Bâtiment principal - construction des issues A,B,C	583	583	583	583
TOTAL	18,474	59,915	10,887	43,727
ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES				
Enveloppe engagée				
- Catégorie 2	230	1,132	230	1,132
Enveloppe non engagée				
- Agrandissement de l'Ecole	500	3,995	500	3,995
- Achat d'une propriété	140	140	140	140
TOTAL	870	5,267	870	5,267
ECOLE POLYTECHNIQUE				
Enveloppe engagée				
- Agrandissement de l'école	2,019	2,019	2,019	2,019
- Réaménagements dans l'ancienne partie de l'école suite à l'agran- dissement	2,000	4,000	2,000	4,000
- F.C.A.C.	97	515	97	515
- Catégorie 2	690	3,857	690	3,857
TOTAL	4,806	10,391	4,806	10,391
UNIVERSITE DE SHERBROOKE				
Enveloppe engagée				
- Complexe Sportif	1,100	8,500	500(3)	6,700(3)
- Terrains sportifs	600	1,000	400(1)	600(1)
- F.C.A.C.	33	185	33	185
- Catégorie 2	1,418	7,406	1,418	7,406
Enveloppe non engagée				
- Réseau routier et poste de contrôle	697	930	697	930
- Parc de stationnement	280	323	----(2)	----(2)
TOTAL	4,128	18,344	3,048	15,821
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL				
Enveloppe engagée				
- Acquisition de la palestre nationale	67	335	67	335
- Première phase du campus	14,000	65,260	14,000	63,110(2)
- F.C.A.C.	95	369	95	369
- Catégorie 2	1,604	8,916	1,604	8,916

	Dépenses d'investissement		Contribution du M.E.Q.	
	1976/1977	Plan quinquennal	1976/77	Plan quinquennal
Enveloppe non engagée				
- Seconde phase du Campus	----	23,205	----	23,205
- Déménagement du module musique	670	670	670	670
- Ancien Institut de technologie de Montréal - réfections	600	1,350	600	1,350
- Cafétéria du Pavillon Read réfections	100	100	100	100
TOTAL	17,386	100,455	17,386	98,305
UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES				
Enveloppe engagée				
- Première phase du campus - construction	82	82	82	82
- Seconde phase du campus - construction	3,140	3,140	3,140	3,140
- Pavillon Michel Sarrazin -réfections	60	60	60	60
- F.C.A.C.	39	259	39	259
- Catégorie 2	528	2,842	528	2,842
Enveloppe non engagée				
- Troisième phase du campus -constr.	100	7,225	100	7,225
- Aménagements extérieurs	539	539	539	539
- Alimentation électrique - phase III	125	125	125	125
- Alimentation électrique - phase IV	114	194	114	194
- Alimentation électrique - phase VI	75	137	75	137
- Centralisation des contrôles de mécanique	91	91	91	91
TOTAL	4,893	14,694	4,893	14,694
UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI				
Enveloppe engagée				
- F.C.A.C.	33	121	33	121
- Catégorie 2	249	1,543	249	1,543
Enveloppe non engagée				
- Seconde phase du campus -constr.	300	5,610	390	5,610
- Aménagements extérieurs	----	482	----	482
TOTAL	582	7,756	582	7,756
UNIVERSITE DU QUEBEC A RIMOUSKI				
Enveloppe engagée				
- Construction d'un gymnase	193	193	193	193
- F.C.A.C.	----	20	----	20
- Catégorie 2	144	934	144	934

	Dépenses d'investissement		Contribution du M.E.Q.	
	1976/1977	Plan quinquennal	1976/77	Plan quinquennal
Enveloppe non engagée				
- Agrandissement du campus	500	1,445	500	1,445
- Transformation de l'ancien gymnase	189	189	189	189
- Aménagements extérieurs	170	540	170	540
TOTAL	1,196	3,321	1,196	3,321
DIRECTION DES ETUDES UNIVERSITAIRES DANS L'OUEST QUEBECOIS				
Enveloppe engagée				
- Catégorie 2	60	309	60	309
TOTAL	60	309	60	309
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE				
Enveloppe engagée				
- Laboratoire d'océanographie de Rimouski	36	36	36	36
- F.C.A.C.	51	266	51	266
- Catégorie 2	525	2,990	525	2,990
Enveloppe non engagée				
- Centre de recherche en sciences de la santé - réfections	600	600	600	600
- Navire et installations portuaires à Rimouski pour les fins du laboratoire d'océanographie	100	3,750	----	----
- Edifice administratif et de recherche	120	6,745	----	----
TOTAL	1,432	14,387	1,212	3,892
INSTITUT ARMAND FRAPPIER				
Enveloppe engagée				
- Catégorie 2	457	2,711	457	2,711
- Pavillon anti-influenza - réfection et équipement	783	783	----	----
Enveloppe non engagée				
- Nouveaux programmes d'enseignement	100	186	100	186
- Pavillon 29 - réfections	125	125	125	125
- Pavillon - Vaccin de Marek	150	1,215	----	----
- Pavillon - Vaccin anti-rougeoleux	300	2,600	----	----
- Pavillon - Produits diagnostiques	----	3,250	----	----
- Unité de microbio industrielle et appliquée	----	3,500	----	----
- Equipements -diverses productions	100	500	----	----
- Animalerie centrale	1,200	1,200	600(6)	600(6)

	Dépenses d'investissement		Contribution du M.E.Q.	
	1976/1977	Plan quinquennal	1976/77	Plan quinquennal
- Centre de recherche en virologie	----	8,516	----	1,158(6)
- Alimentation électrique -transformation	113	113	113	113
TOTAL	3,328	24,699	1,395	4,893
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE				
Enveloppe engagée				
- Catégorie 2	73	352	73	352
TOTAL	73	352	73	352
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE				
Enveloppe engagée				
- Catégorie 2	76	397	76	397
Enveloppe non engagée				
- Nouveau programme "Construction civile" -acquisition d'équipements et de mobilier	105	355	105	355
TOTAL	181	752	181	752
UNIVERSITE DU QUEBEC - SIEGE SOCIAL				
Enveloppe engagée				
- F.C.A.C.	110	342	110	342
- Catégorie 2	78	408	78	408
Enveloppe non engagée				
- Rattrapage au niveau des collections de bibliothèque	1,510	4,255	1,510	4,255
- Acquisitions d'équipements mobiliers pour la télé-université	375	375	375	375
TOTAL	2,073	5,380	2,073	5,380
UNIVERSITE MC GILL				
Enveloppe engagée				
- Edifice pour la physique	200	200	----(1)	----(1)
- Département des terrains et bâtiments - agrandissement et réfections	1,591	1,591	545(1)	545(1)
- F.C.A.C.	62	324	62	324
- Catégorie 2	3,348	17,912	3,348	17,912
Enveloppe non engagée				
- Centre universitaire agrandissement	----	1,821	----(1)	----(1)

	Dépenses d'investissement		Contribution du M.E.Q.	
	1976/1977	Plan quinquennal	1976/77	Plan quinquennal
- Campus McDonald - construction d'un nouvel édifice	3,500	7,000	----(1)	----(1)
- Campus Mc Donald - réfections	1,000	3,500	1,000	3,500
- Réfections à divers édifices	1,300	4,198	400(1)	2,108(1)
TOTAL	11,001	36,546	5,355	24,389
UNIVERSITE CONCORDIA				
Enveloppe engagée				
- F.C.A.C.	43	229	43	229
- Catégorie 2	1,699	7,610	1,699	7,610
Enveloppe non engagée				
- Achat et réfection d'une propriété pour le campus Sir George Williams	7,000	9,085	7,000	9,085
- Agrandissement du Campus Loyola Edifice Drummund Science et bibliothèque Vanier	400	3,400	400	3,400
- Autres agrandissements des Campus Sir Georges Williams et Loyola	----	23,500	----	23,500
- Climatisation des édifices permanents Campus Loyola	300	300	300	300
- Transformation d'une salle de cours Campus Sir George Williams	150	150	150	150
TOTAL	9,592	44,274	9,592	44,274
UNIVERSITE BISHOP'S				
Enveloppe engagée				
- Pavillon d'éducation physique et des sports - construction	4	4	4	4
- Catégorie 2	140	749	140	749
TOTAL	144	753	144	753
ASSOCIATION COOPERATIVE D'HABITATION ETUDIANTE DES FORGES - TROIS-RIVIERES				
Enveloppe non engagée				
- Résidences d'étudiants	----	741	----	----(1,7)
TOTAL	----	741	----	----
TOTAL GENERAL	86,729*	410,463**	70,263*	346,403**

NOTES AU TABLEAU

* Comprend une enveloppe non engagée à répartir d'un montant égal à \$2 439 000.

** Comprend une enveloppe non engagée à répartir d'un montant égal à \$39 276 000

La différence entre les dépenses et la contribution du M.E.Q. provient des sources suivantes:

- 1- fonds et dons
- 2- autofinancement
- 3- autres sources
- 4- Ministère de l'Expansion Economique régional
- 5- COJO
- 6- Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
- 7- Société d'habitation du Québec